

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20240429-026****du 29 avril 2024****n°026****page 1/3****EXTRAIT:****GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**membres en exercice : 26****PRESENTS (20) : M. ABELIN, M. PICHON, M. MICHAUD, M. COLIN, M. PEROCHON, Mme AZIHARI, M. DROIN, Mme BOURAT, M. JUGE, M. CHAINE, Mme LAVRARD, M. CIBERT, Mme LANDREAU, M. BOISSON, M. AURIAULT, M. MEUNIER, M. BAILLY, M. BONNARD, M. BRAGUIER, M. TARTARIN.****POUVOIRS (6) : M. MATTARD donne pouvoir à Mme LANDREAU
Mme de COURREGES donne pouvoir à M. BAILLY
M. PREHER donne pouvoir à Mme LAVRARD
Mme MARQUES-NAULEAU donne pouvoir à M. PEROCHON
Mme BRAUD donne pouvoir à Mme AZIHARI****EXCUSES (1) : Mme GODET.****Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER****RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Michel MEUNIER****OBJET : Renouvellement du marché de maintenance des installations techniques de chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire et ventilation**

Les différents marchés d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, ECS, ventilation et climatisation arrivant à leurs terme le 30 septembre 2024, il est nécessaire de relancer une consultation auprès des entreprises compétentes. La démarche a été engagée en collaboration entre la direction de la qualité de construction et le pôle énergie.

Dans ce but, la centrale d'achat " Grand Châtellerault achats " va lancer un appel d'offres dont les lots sont précisés ci-dessous.

DÉTAILS DES LOTS

N° LOT	INTITULE	Estimation Montant HT	Estimation Montant TTC
1	Maintenance installations Ville / CAGC / CCAS (P2 et P3)	135 000 € HT/an	162 000 € TTC/an
2	Maintenance installations CAGC (P1, P2 et P3) Ce lot est à prix mixtes car il comporte une partie fournitures à prix unitaires (P1) et une partie maintenance à prix forfaitaire (P2 et P3)	285 000 € HT/an maximum	342 000 € TTC/an maximum
3	Maintenance installations des Communes (P2)	100 000 € HT/an	120 000 € TTC/an

- **P1 : fourniture et gestion de l'énergie**
Concerne uniquement les sites alimentés par des énergies stockable (Gaz Propane, Fioul, Granulés de bois) :
 - Piscine de Lencloître
 - Gymnase de Lencloître

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20240429-026

du 29 avril 2024

n°026

page 2/3

- *Gymnase de Vouneuil-sur-Vienne*
- *Chantier d'insertion et office du tourisme de Lencloître*
- *Médiathèque du Château*

- **P2** : *entretien/maintenance du matériel*
- **P3** : *garantie totale et renouvellement des équipements*

Cette consultation, constituée de 3 lots, porte sur 4 années et 9 mois (soit du 01/10/2024 au 30/06/2029) pour un montant total estimé à 2 470 000 € HT dont 1 353 750 € HT maximum pour le lot 2.

Elle comprend les installations techniques des collectivités suivantes : la Ville de Châtellerault, le CCAS, la Communauté d'Agglomération du Grand-Châtellerault et les communes de Grand Châtellerault souhaitant participer à ce marché, étant par ailleurs adhérentes au service commun Pôle Energie.

Les communes intégrant ce marché sont :

- *Angles sur l'Anglin*
- *Antran,*
- *Availles en Châtellerault,*
- *Colombiers,*
- *Dangé St Romain,*
- *La Roche Posay,*
- *Leigné les Bois,*
- *Mairé,*
- *Naintré,*
- *Oyré,*
- *Pleumartin,*
- *St Rémy sur Creuse,*
- *Scorbé Clairvaux,*
- *Thuré,*
- *Usseau,*
- *Vouneuil sur Vienne.*

Il est à noter que le montant de la prestation de maintenance des communes sera imputé sur les budgets respectifs de celles-ci.

* * * * *

VU les articles L2122-21-1 et L5211-2 du code général des collectivités territoriales autorisant le Président à signer un marché sur la base de l'étendue des besoins à satisfaire et du montant prévisionnel du marché,

VU l'article R2124-1 1° du Code de la commande publique relatif à la procédure d'appel d'offres ouvert,

VU les articles L2113-2 à L2113-5 du code de la commande publique, relatifs aux centrales d'achats,

VU la délibération n° 3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20240429-026

du 29 avril 2024

n°026

page 3/3

VU la délibération n° 16 du conseil communautaire du 22 novembre 2021, relative à la création d'une centrale d'achats,

CONSIDÉRANT la nécessité de relancer une consultation pour les marchés arrivant à échéance le 30 septembre 2024

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés relatifs à cette consultation.

Vote : Adopté à l'unanimité

**Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

